

INTRODUCTION

PHILIPPE LEVILLAIN ET JEAN-MARC TICCHI

LÉON XIII : UNE VISION DU MONDE ENTRE DEUX SIÈCLES

Le centenaire de la disparition de Léon XIII ramène l'attention sur ce grand pape et son long pontificat. C'est un effet naturel du prestige qui s'attache aux nombres qui frappent l'imagination. Mais dans la circonstance, célébrer sa mémoire n'est pas seulement un aspect de ce phénomène général, ni, pour les plus fidèles, une simple démarche de piété. Il y a à ce retour sur sa personnalité et son œuvre des raisons plus profondes : loin que cette histoire soit aujourd'hui toute révolue, elle nous concerne encore et nous en restons les héritiers. Ce pontificat a préparé certaines évolutions récentes qu'il a rendues possibles. Ce n'est pas exagérer son rôle que de dire que sans lui l'Église ne serait pas aujourd'hui tout à fait ce qu'elle est et telle que nous la connaissons, en particulier pour son inscription dans le temps et son insertion dans la société. Ce pontificat nous parle encore et nous avons des leçons à en recevoir car Léon XIII s'est trouvé affronté à une situation et confronté à des problèmes qui ne sont pas sans analogie avec les nôtres.

De surcroît son règne présente d'étranges ressemblances avec le pontificat de Jean-Paul II. À ce jour les deux pontificats sont, à quelques mois près, d'égale durée. Les millésimes qui encadrent celle-ci soulignent la similitude : Léon XIII et Jean-Paul II ont inauguré leur pontificat en 1878 et 1978. L'un et l'autre ont ainsi enjambé le changement de siècle : c'est sous leur magistère que l'Église a franchi le seuil d'un nouveau siècle et l'on sait que l'approche de cette date symbolique crée des attentes particulières. Léon XIII comme Jean-Paul II ont ainsi présidé deux années jubilaires, en 1900 et 2000. Le parallèle s'étend à des aspects plus essentiels : Léon XIII comme Jean-Paul II sont venus au lendemain d'un concile et ont eu la mission, combien essentielle ! d'en assurer la mise en œuvre. C'est au temps de Léon XIII que la France et une partie du monde ont célébré le premier centenaire de 1789 et, cent ans plus tard, Jean-Paul II a vu l'effondrement du communisme à la chute duquel il a pris une part déterminante. Le simple rapprochement de ces deux dates suggère la différence profonde des deux situations et montre à quel point en un siècle la position du Saint-Siège s'est transformée.

Ces rapprochements ne sont pas un jeu de l'esprit. À l'examen en effet se découvrent d'autres ressemblances qui portent sur des aspects essentiels du ministère pontifical. Léon XIII et Jean-Paul II se sont attachés à exercer les rôles principaux associés à leur fonction, en particulier l'activité magistérielle – Léon XIII n'a pas publié moins de 86 documents concourant à l'enseignement des fidèles – et le rôle international. Dans un cas comme dans l'autre, Léon XIII a instauré des traditions que Jean-Paul II a honorées.

À l'un comme à l'autre, l'exceptionnelle durée de leur pontificat a permis d'imprimer leur marque sur l'Église et d'inscrire en profondeur la trace de leur intervention. Ils ont disposé du temps qui a manqué à d'autres : qui sait par exemple ce qu'eût été l'action d'un Benoît XV si son règne, après avoir été quatre années entravé par la guerre, n'avait pas pris fin prématurément trois ans plus tard? N'en concluons pas pour autant que la durée est indispensable : il a fallu moins de temps encore à Jean XXIII pour engager une profonde mutation.

On tentera ici de répondre à ce qu'on attend de l'historien : décrire la situation au point de départ et caractériser le pontificat.

La situation en 1878

La vision du pape qui accède en 1878 au souverain pontificat est naturellement dominée par la proximité de la catastrophe qui a bouleversé, quelques années plus tôt, la situation du Saint-Siège et qui est le point d'orgue d'une succession d'épreuves qui ont affecté la papauté. Venant après l'occupation de la Ville par les armées françaises et son incorporation à l'Empire français, succédant à l'enlèvement de deux papes, Pie VI mort en déportation à Valence et Pie VII retenu captif à Savone et Fontainebleau, succédant à la Révolution de 1848 qui a contraint Pie IX à s'enfuir à Gaète, l'entrée dans Rome, le 20 septembre 1870, des soldats piémontais porte le coup de grâce à la souveraineté temporelle du pape. La portée de l'événement est comparable à l'émotion provoquée trois siècles plus tôt par le sac de Rome en 1527 : les troupes italiennes ont pris le relais des lansquenets de Charles Quint.

La situation créée par l'événement est absolument inédite : non seulement Rome est désacralisée, mais le pontife n'est plus souverain. Léon XIII est le premier pape qui n'exerce plus de pouvoir temporel. Le Saint-Siège n'a plus de support territorial : peut-il être encore sujet de relations internationales? Son indépendance est compromise : comment préserver sa liberté d'action? La circonstance oblige à inventer un nouveau statut et à refonder une diplomatie.

Or le contexte international est aussi défavorable que possible. L'Italie est le théâtre d'une explosion d'anticléricalisme dont les incidents à l'occasion des funérailles de Pie IX donnent la mesure. En Allemagne, l'unité s'est faite sous le signe de la Réforme et le Kulturkampf bat son plein. Quant à la France, on est au lendemain de la crise du 16 mai qui s'est ouverte par réaction anticléricale contre les pressions de l'épiscopat en faveur de la restauration du pouvoir temporel. Le Saint-Siège ne peut guère compter que sur l'Autriche-Hongrie qui a été, elle-même, refoulée d'Allemagne et d'Italie.

La vision de Léon XIII

Quelles sont les vues personnelles du nouveau pape? Même si l'on se garde de céder à la tentation d'opposer terme à terme les deux pontificats – vision trop simpliste et qui ne tient pas assez compte de l'intransigeance de Léon XIII à défendre ses droits et à réclamer réparation du tort qui lui a été fait – il ne partage pas entièrement les conceptions de son prédécesseur. Il est resté à l'écart de la Curie, gouvernant trente-deux années, de 1846 à 1878, son diocèse de Pérouse. Au concile Vatican I il a gardé le silence. Mais il est sorti d'Italie. Il connaît un peu l'Europe occidentale, il a voyagé, visité Paris, Cologne. Surtout il a été nonce en Belgique à un moment décisif de l'histoire de ce pays : il a été le témoin d'une expérience originale puisque la Belgique a conquis son indépendance et s'est constituée sur l'alliance entre les catholiques et les libéraux. Les historiens s'accordent à considérer que cet exemple a eu une influence sur la pensée du futur pape.

Dans les pages qui suivent, l'historien Philippe Boutry, souligne un trait important de la personnalité intellectuelle de Léon XIII : son rapport à l'histoire. Il s'inscrit en effet dans la lignée des papes dont on peut dire qu'ils étaient historiens et que la discipline historique a contribué à la formation de leur réflexion, de Pie XI à Jean XXIII. Léon XIII attache de l'importance à l'évolution historique et de l'estime à la discipline qui l'étudie. Convaincu que l'Église n'a rien à craindre de la manifestation de la vérité historique, il respecte l'histoire et ne cherche pas à l'instrumentaliser. Il recommande aux chercheurs d'aller aux sources, et il est le premier à leur entrouvrir en 1880, les archives du Vatican.

Sa vision du monde est ample : raisonnant dans la durée, il s'intéresse aux faits de civilisation. Il est particulièrement attaché à la notion de civilisation et dans les toutes dernières années de son épiscopat à Pérouse et jusqu'à la veille de son élection il a publié plusieurs lettres pastorales qui prennent pour thème les changements de civilisation, la fin de la chrétienté traditionnelle, l'affrontement de deux civilisations contraires et l'instauration d'une nouvelle chré-

tienté : en février 1876 sur l'Église catholique et le XX^e siècle, en février 1877 et 1878 sur l'Église et la civilisation.

De cette attention à l'histoire et de cet intérêt pour la civilisation procède probablement cette alliance de fermeté doctrinale inébranlable sur les principes, qui le rapproche de l'intransigeantisme contemporain, et de compréhension de son temps qui va au-delà d'une simple habileté diplomatique. Cette conjonction est-elle tellement différente de la façon de raisonner et d'agir de Jean-Paul II? Elle est symboliquement illustrée par les figures des papes que Léon XIII vénère particulièrement et auxquels il se réfère volontiers : Innocent III, le grand pontife qui revendiquait pour l'Église un magistère universel, Benoît XIV, le pape réformateur du XVIII^e siècle.

Sa vision d'une Église entre deux siècles et deux mondes a inspiré l'action de Léon XIII en plusieurs directions.

Le rôle magistériel

Elle a en particulier orienté son rôle magistériel. La façon dont il l'a conçu est assez neuve : il a créé un type d'encycliques qui ne sont plus des condamnations mais qui visent à enseigner le peuple chrétien et même l'opinion publique auxquels elles s'adressent et qui ont édifié un corpus doctrinal.

Il y eut d'abord dans la première décennie de son pontificat, jusqu'en 1889, les cinq grandes encycliques, dont *Immortale Dei* et *Libertas* sont les plus connues et qui s'emploient à préciser ce que doit être le rapport entre l'Église et la société, revendiquant l'indépendance de l'Église, société parfaite, mais aussi reconnaissant l'autonomie de la société civile et politique. Cette construction doctrinale n'ignore pas les aspirations de son temps et se réfère à une vision positive de la liberté qui fait contraste avec les condamnations fulminées par ses prédécesseurs, de Grégoire XVI à Pie IX.

C'est surtout au début de la seconde décennie de son pontificat que Léon XIII a fondé, en 1891, avec la publication de l'encyclique *Rerum novarum*, une tradition appelée à lui survivre, celle des encycliques dites sociales. Contournant l'obstacle politique opposé à l'intervention de l'Église par des régimes hostiles, jaloux de leur souveraineté, et par la division des catholiques sur le sujet, le pape reprend l'avantage sur le terrain social et revendique pour l'Église le droit de prononcer une parole sur les problèmes de société. Ses successeurs célébreront périodiquement les anniversaires de ce document capital. Le champ de leur réflexion ne cessera de s'élargir, passant de la question du travail posée par la révolution industrielle et l'émergence d'un prolétariat qui ne se confond pas avec le pauvre de toujours, aux relations entre les peuples, à l'instauration de la paix et

au développement. Mais à travers tous ces documents depuis plus d'un siècle court, comme un fil conducteur, la même affirmation qu'aucune activité humaine collective n'échappe au jugement de la conscience morale : c'est cette dimension éthique avec ses enjeux propres qui justifie que le magistère de l'Église intervienne sur ces problèmes.

Eu égard à la durée exceptionnelle de ce pontificat, l'historien ne peut éluder la question de la continuité ou des changements au cours de ce quart de siècle. Il croit pouvoir distinguer dans le déroulement de ce pontificat plusieurs séquences. Au cours de la première décennie le pape se dégage progressivement du pontificat précédent et affirme et son autorité et sa personnalité. Au début des années 1890 son image est fixée comme celle d'un pape tourné vers l'avenir. À cet égard le cas du catholicisme français est significatif : après l'invitation adressée aux catholiques à se rallier à la République (novembre 1890) et la promulgation de l'encyclique *Rerum novarum* une nouvelle génération de prêtres et de laïcs est soulevée par l'espoir de réconcilier l'Église et la société, le christianisme et le peuple. Ces espérances s'expriment particulièrement dans le premier congrès qui réunit en 1896 à l'initiative de l'abbé Lemire à Reims plusieurs centaines de jeunes prêtres. Mais sur la fin de cette dernière décennie du siècle, s'amorce une troisième phase où les espoirs paraissent retomber. Est-ce l'effet du temps ou de l'âge? Léon XIII a alors plus de 90 ans. C'est aussi l'effet de la déception : pour la France l'échec du Ralliement et le réveil des passions suscité par l'affaire Dreyfus. La condamnation de l'américanisme, la publication de l'encyclique *Graves de communi* marquent assurément un repli qui annonce d'une certaine façon le pontificat suivant mais qui ne suffit pas à altérer l'image d'un pape qui aura contribué à rétablir une communication entre l'Église et la modernité.

Le rôle diplomatique

L'activité de Léon XIII s'est déployée aussi dans un autre ordre : il a reconstruit une diplomatie sans le support d'un État. Dans cette tâche, il a assurément été secondé, en particulier par le secrétaire d'État qui a été le sien les deux tiers de son pontificat, de 1887 à 1903, le cardinal Rampolla qui s'inscrit dans la lignée des Consalvi et après lui de Gasparri et peut-être du cardinal Casaroli. C'est toujours pour les historiens une énigme que de démêler dans l'action diplomatique du Saint-Siège les parts respectives du pontife et de son secrétaire d'État. Léon XIII a travaillé opiniâtement à la détente et à la conciliation : il a ainsi mis un terme au Kulturkampf et préconisé le Ralliement des catholiques au régime républicain. Il convient de souligner la modernité de son comportement : par-delà le cercle

étroit des chancelleries il s'adresse à l'opinion et ne craint pas d'accorder des interviews à des journalistes.

Il a restauré le prestige de la papauté. C'est un paradoxe que le Saint-Siège, privé depuis l'occupation de Rome de tout support territorial, ait retrouvé une autorité morale accrue. À preuve les circonstances nombreuses où sa médiation ou son arbitrage ont été sollicités, dans des litiges qui les opposaient, par des États qui n'étaient pas tous catholiques, renouant avec le temps où le pape traçait la frontière entre les possessions espagnoles et les territoires portugais. C'est une similitude de plus avec l'actuel pontificat dont l'arbitrage a été accepté par le Chili et l'Argentine dans le conflit qui les opposait pour un territoire à l'extrémité de l'Amérique. La liste de ces médiations est impressionnante et significative : en 1885 entre l'Allemagne et l'Espagne pour l'archipel des Carolines, à la demande de Bismarck, en 1890 entre la Grande-Bretagne et le Portugal au sujet du Congo, en 1891 médiation du nonce à Lima dans le différend sur les tarifs douaniers entre le Pérou et l'Espagne et enfin en 1894 entre la Grande-Bretagne et le Vénézuëla à la demande de ce dernier. On aura remarqué que la plupart de ces médiations concerne l'attribution de territoires disputés en relation avec l'expansion coloniale de l'Europe et intéresse principalement l'Afrique et l'Amérique latine.

La diplomatie du pontificat a connu aussi des revers : ses efforts en 1898 pour prévenir la guerre entre l'Espagne et les États-Unis ont été vains. Le Saint-Siège a été tenu à l'écart de la conférence de La Haye bien qu'il y ait été invité par la reine des Pays-Bas et par le tsar, en raison du veto opposé à sa présence par le gouvernement italien. La Question romaine se rappelle ainsi au Saint-Siège et ce veto laisse prévoir l'opposition de l'Italie à la présence d'une représentation du Saint-Siège à la conférence de la Paix en 1919.

On ne saurait omettre le rôle de Léon XIII dans la promotion de certaines causes humanitaires, en particulier pour l'abolition de l'esclavage : il a soutenu l'action du cardinal Lavigerie et le Saint-Siège a participé à la conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles de novembre 1889 à juillet 1890.

Ainsi Léon XIII a-t-il mis en œuvre une conception de son ministère dépassant largement les préoccupations confessionnelles, en faveur de la liberté des personnes, de la justice sociale, de la paix entre les peuples. Il a inauguré une façon nouvelle d'exercer la fonction suprême qui annonce les pontificats de Pie XI, Pie XII et Jean-Paul II.

Philippe LEVILLAIN
Jean-Marc TICCHI